

Editorial

De nombreux compatriotes sont passés à la nouvelle année à la lueur des bougies et les pieds dans l'eau. C'est le déchaînement des éléments naturels et non le fameux "bogue" informatique de l'an 2000 qui a privé de courant et de téléphone plusieurs centaines de milliers de foyers en France. Ces tempêtes exceptionnelles, qui ont ravagé plusieurs régions d'Europe, ont malheureusement été meurtrières. J'espère que vous-même et vos proches avez été épargnés.

Une autre catastrophe, qui aurait pu être évitée, touche nos compatriotes de la façade atlantique : la marée noire qui fait suite au naufrage de l'Erika.

Quelles leçons faut-il tirer de ces événements ?

- Une leçon d'humilité : ils rappellent la faiblesse des hommes face aux catastrophes naturelles et la vulnérabilité des sociétés modernes dont le mode de vie repose de façon excessive sur des réseaux de communication interdépendants.

- Une leçon d'espoir aussi : la solidarité, malgré le comportement de quelques prédateurs, a fonctionné à plein. Les élus, les bénévoles et les agents des services publics se sont mobilisés de façon exemplaire. Cette solidarité s'est exprimée au-delà des frontières : les équipes qui dégagent les forêts et rétablissent les réseaux ont reçu l'appui en hommes et en matériel de nos partenaires de l'Union européenne. Et surtout, chacun a redécouvert l'importance de la solidarité de proximité entre voisins.

Il faut aussi tirer une leçon politique - dans le sens noble du terme - de ces événements.

- Doit-on réviser la probabilité de tempêtes de si forte ampleur sur notre continent ? Si tel est le cas, la reconstruction de nos réseaux devra en tenir compte. Il faudra accepter d'en payer le prix.

- De tels phénomènes climatiques ont-ils un rapport avec la pollution atmosphérique ? Si oui, des mesures - qui auront également un impact financier - devront être prises pour réduire les rejets.

- Enfin, le naufrage de l'Erika est la goutte qui fait déborder le vase. Il n'est pas acceptable que la course au profit autorise le transport de matières dangereuses dans des conditions de sécurité incertaines. Un renforcement de la réglementation internationale est nécessaire. Les affréteurs qui négligent la sécurité doivent être sanctionnés plus durement, notamment là où cela leur fait mal (le portefeuille).

Le Portugal et la France, qui assureront successivement la présidence de l'Union européenne cette année, devront prendre les initiatives requises.

A notre niveau, soyons solidaires¹ et responsables pour contribuer à l'amélioration de notre vie en société. L'an 2000 nous offre un jour supplémentaire pour progresser dans la réalisation de cet objectif.

Je vous adresse mes vœux les plus sincères de bonheur et de prospérité.

Serge Lustac

¹pour venir en aide aux compatriotes sinistrés, adressez vos dons à la Fondation de France, "Solidarité-tempête", BP 22, F-75008 Paris

Billet d'humeur

Quels sont les points communs entre Sarkozy, de Villiers, Hollande et bientôt Hue ?

Tous, bien sûr, sont des hommes politiques attachés à leurs engagements, soucieux du respect des règles républicaines.

Tous bien sûr, têtes de liste de leur parti, ont fait campagne pour les dernières élections européennes.

Tous bien sûr y sont allés de leur déclaration assurant l'électeur de la sincérité de leur engagement.

Tous bien sûr ont affirmé leur ferme intention de siéger à Strasbourg.

Mais, le véritable point commun, toutes tendances politiques confondues, c'est leur démission du Parlement européen une fois élus ! Quel mépris pour le suffrage européen, quelle légèreté envers les électeurs !

Messieurs, comment voulez-vous que le citoyen ait du respect pour la parole d'un politicien ?

Une élection n'est pas un simple produit de consommation qu'une bonne campagne publicitaire agrémentée d'une vedette à la mode suffit à faire vendre. Une élection c'est l'avenir politique d'une nation, le quotidien de tout un peuple, le rêve d'un idéal de société à partager pour vivre dans un monde plus équitable.

Etre tête de liste, c'est tout un programme, une responsabilité qu'il faut assumer, un engagement qu'il faut respecter.

Anita Petersheim



L'école française Vauban

Le Lycée Vauban fait partie des établissements scolaires installés à l'étranger conventionnés avec l'Agence de l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE). Dépendant du ministère des Affaires étrangères, l'AEFE a promu le développement d'un réseau d'établissements scolaires à l'étranger qui est unique dans le monde.

L'établissement est né localement de la volonté de parents désireux de voir leurs enfants suivre un enseignement analogue en tous points à celui qu'ils auraient dans une ville française. Avec l'appui des sénateurs représentant les Français établis hors de France, après bien des réunions et démarches, l'école a commencé à fonctionner en 1984 avec une classe de 6^{ème}.

D'année en année, cette première génération a continué jusqu'au baccalauréat. L'école accueille maintenant une troisième génération d'étudiants avec un effectif de 292 élèves en second degré.

L'essor du lycée est lié au dynamisme des partenaires à tous les niveaux. De nombreux clubs socio-éducatifs sont animés par les enseignants. Les élèves ont accès à 17 ordinateurs qui sont utilisés dès la classe de 6^{ème}. L'école est actuellement dirigée par Bernard Vogel qui, Lorrain, a suivi dans sa chère région un itinéraire d'enseignant puis de chef d'établissement adjoint à Metz. "Aller de l'avant, se laisser étonner" est sa devise.

L'équipe pédagogique se compose de quarante-trois professeurs, d'un conseiller principal d'éducation, d'une documentaliste et de trois surveillants d'externat. Un conseil de gestion, composé de parents et de personnes statutairement nommées,



M. BERNARD VOGEL, DIRECTEUR DU LYCÉE VAUBAN

examine chaque trimestre différents points de la vie scolaire.

Programmes et instructions émanent du ministère de l'Education nationale français, tant en ce qui concerne les contenus que les procédures d'inscription, les critères de réussite, les examens, etc. Le contrôle pédagogique est assuré - comme dans les établissements nationaux - par des inspecteurs.

Le directeur a un mandat de trois ans, qui peut être renouvelé une seule fois. Il est en position de détachement auprès du ministère des Affaires étrangères. Les professeurs titulaires sont détachés, les autres enseignants sont recrutés sur place et ont un statut de salariés privés. Les professeurs sont français (60%), luxembourgeois (10%) et belges (8%). L'équipe enseignante comprend également des professeurs de cinq autres nationalités.

La dotation horaire annuelle est de 480 heures; les horaires hebdomadaires vont de 18 à 15 heures pour les agrégés ou les certifiés; de 8 à 12 heures pour les autres enseignants selon les disciplines.

L'enseignement est payant. Les autorités françaises et luxembourgeoises ne couvrent qu'une partie du budget de l'établissement dont l'essentiel du financement est assuré par les contributions des parents (les frais de scolarité s'échelonnent entre 2.655 et 3.971 euros).

Sous certaines conditions, les élèves de nationalité française peuvent obtenir une bourse de l'AEFE. Les demandes sont examinées deux fois par an par une commission locale des bourses présidée par le Consul de France qui attribue les subsides selon des barèmes fixés par l'Agence.

Depuis la rentrée 1999, l'école maternelle et primaire francophone est également conventionnée avec l'AEFE. Les effectifs réunis des deux établissements dépassent aujourd'hui ceux de l'école américaine.

Marie-Antoinette Raybaut

Lycée Vauban :

4 avenue Joseph Sax
L-2515 Luxembourg
Tél : 46 20 55
Fax : 46 00 06
E-Mail : lyc.franc@vauban.lu

Ecole maternelle et primaire francophone

6 avenue Joseph Sax
L-2515 Luxembourg
Tél : 46 37 72
Fax : 46 05 01
E-Mail : lyc.franc@vauban.lu



Entretien avec Pierre Jaeger

Monsieur Pierre Jaeger est responsable du Commissariat du Gouvernement luxembourgeois aux étrangers. Le Republicain du Coin lui a demandé de présenter succinctement les missions et services de l'administration qu'il dirige.

RdC : Quelles sont les missions du Commissariat du Gouvernement aux étrangers ?

P.J. : Le Commissariat du Gouvernement aux étrangers, fonctionnant auprès du Ministère de la Famille, est chargé de coordonner la politique en faveur des étrangers et a pour mission d'apporter son appui et d'organiser toutes les autres actions prévues par la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Luxembourg, c'est-à-dire de tous les résidents non-luxembourgeois y compris les demandeurs d'asile et les apatrides.

Cette mission consiste notamment à s'occuper, en cas de besoin, de l'hébergement des étrangers ; d'aider les étrangers à s'adapter à la vie sociale, économique et culturelle de la collectivité luxembourgeoise ; d'encourager et d'appuyer au profit des étrangers les initiatives et les activités sociales, mais aussi de soutenir les initiatives et activités destinées à promouvoir l'échange interculturel entre Luxembourgeois et étrangers.

RdC : Vous présidez le Conseil National des Etrangers (CNE) où siègent notamment des représentants des associations qui défendent les intérêts des ressortissants non luxembourgeois. Quel est le poids des avis du CNE sur la politique luxembourgeoise à l'égard des étrangers ?

P.J. : Le CNE est en effet l'organe consultatif au niveau national chargé d'étudier, soit de sa propre initiative, soit à la demande du

Gouvernement, tous les problèmes concernant les étrangers et leur intégration. Il peut donner son avis sur des projets législatifs et réglementations relatifs à la politique pour étrangers, ainsi que sur des projets qu'il juge utile d'analyser et qui rentrent dans son champ de compétence, c'est-à-dire qui servent à l'amélioration de la situation des étrangers et de leur famille. Comme par le passé, je suis persuadé que le CNE assurera dans l'avenir, par son travail objectif et sérieux, ce poids moral et politique envers les autorités. Nombreux sont en effet les députés et les Chambres professionnelles qui se réfèrent à l'avis du CNE dans le cadre de leur travail.

RdC : Y a-t-il eu, ces dernières années, des changements importants dans les caractéristiques des populations étrangères qui s'établissent au Grand-Duché ?

P.J. : Au Grand-Duché, parmi les différentes dimensions migratoires, un volet particulier est à soulever : celui des travailleurs frontaliers. En effet, vu un certain excédent de main-d'oeuvre dans les régions limitrophes (Sarre, Lorraine), les besoins du Luxembourg ont, dans une certaine mesure, pu être satisfaits par le recours à cette population. Par ailleurs, on assiste à une véritable atomisation des contingents de nouveaux arrivants, lesquels revêtent chaque année plus de cent nationalités différentes. Enfin, le phénomène des réfugiés s'exprimant par les demandeurs d'asile suivant la Convention de Genève ajoute encore à la diversification des structures de la population vivant au Grand-Duché.

RdC : Quelles sont les orientations du nouveau Gouvernement en ce qui concerne l'accueil de ressortissants des pays tiers ?

P.J. : Dans le cadre d'une politique d'intégration harmonisée, le volet du seul accueil de ressortissants des pays tiers demeure complexe, alors qu'il touche bien évidemment à beaucoup de do-



maines et de services gouvernementaux. S'y ajoutent encore les travaux réalisés par l'Union européenne qui constituent déjà des pas décisifs en cette matière, à savoir le Traité de Maastricht, le Traité d'Amsterdam ou encore le lancement du processus d'élargissement aux pays candidats à l'adhésion. Il faut être conscient du fait que le processus d'intégration pour tous les non-luxembourgeois qui résident au Grand-Duché est essentiellement évolutif. Une vie en commun harmonieuse ne pourra devenir réalité, si on ne brûle pas les étapes. Parallèlement et compte tenu de notre situation unique en Europe, le pays devra être en mesure de créer des conditions d'accueil favorables à une cohabitation spécifique de toutes les communautés qui vivent au Luxembourg, c'est-à-dire éliminer les obstacles culturels, linguistiques et autres pour permettre à ces personnes de vivre comme les gens du pays dont ils se sentent socialement proches.

Etes-vous à jour pour l'an 2000 ?

Il est désagréable de se rendre compte la veille d'un voyage à l'étranger ou à l'occasion d'une démarche administrative que l'on ne dispose plus d'un passeport ou d'une carte d'identité valable. En ce début d'année, vérifiez que vos papiers sont à jour. Pour faciliter vos démarches, vous avez intérêt à demander votre immatriculation auprès du Consulat de France et à lui signaler tout changement dans votre situation (changement d'adresse, mariage, enfants, etc.).



Le Républicain gourmand

Et ces bonnes résolutions pour l'an 2000 ? Déjà prises ? Quoi qu'il en soit, le Républicain gourmand, pour attaquer ce nouveau millésime en fanfare, a une découverte toute fraîche à vous faire partager. Au 22 de la rue du Marché-aux-Herbes, en face du palais Grand-ducal et de la Chambre des députés, **Au Florentin** accueille les gourmets que vous êtes, depuis décembre. Ce mois écoulé a été le témoin constant du succès de l'entreprise. Parfois le Gault est lent et le Michelin un peu à plat. Votre RdC, lui, toujours en éveil, est heureux de vous recommander l'endroit. Restauré de fond en comble, ce restaurant vous restaurera (logique, s'pas?) de fort belle manière. Au piano, en effet, Lolo le Lulu et Alain l'Alsacien forment un duo d'en faire: pour faire court, signalons simplement que ces talentueux jeunes gens ont en commun d'avoir exercé au "Saint-Michel" (encore!). La formule est la suivante: à midi, menu du jour (400 LUF) avec une entrée et un plat, sur des propositions établies chaque semaine de façon à ce que les habitués qui se présentent déjà dans leur nouvelle cantine puissent se régaler de plats quotidiennement différents. Retenez aussi les suggestions du jour et, moyennant préavis, la possibilité de déjeuner d'un menu convenu ou à la carte, qui apparaît au service du soir. On y trouve en ce moment une cassolette d'escargots au cognac, la salade indécise (elle change tout le temps), la terrine de foie-gras maison, des filets mignon comme tout de veau au Picon, le carré d'agneau et sa sauce aux herbes, le foie gras braisé en cocotte, le magret de canard au Pinot noir et le filet de bœuf à la Normande.



Pour recevoir gratuitement le
Républicain du Coin renvoyez le
coupon ci-dessous à l'Adfe
BP-1526, L-1015 Luxembourg

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Notre fichier est utilisé aux seules fins de vous informer. Vous pouvez à tout moment demander la correction ou le verrouillage des informations qui vous concernent.



Côté branchies, le sandre, le saumon et le Saint-Pierre se précipitent en cuisine où les attendent respectivement le risotto aux champignons, la menthe et le citron vert ou la sauce au persil plat. Au dessert, faites ce que vous voulez, mais moi, je me cramponne à la tarte aux pommes Rhinoise et sa glace cannelle. La carte est courte et somme toute classique. Mais, outre qu'ils sont excellents, les plats sont préparés ici de façon très personnelle par nos deux compères qui les marquent de modernité, à la recherche qu'ils sont de fraîcheur et de goût. Depuis quelque temps, on voit pointer des assiettes plus ménagères: pot au feu, plats luxembourgeois, tête de veau, choucroute (à partir de celle de Lutz-Frick, à Strasbourg), préparés avec le même souci de qualité.

La carte des vins est elle aussi très réussie. Concoctée par l'équipe et un certain Cinzano de Bergerac, m'assure-t'on, elle compte 55 références: Domaine et Tradition de la Moselle luxembourgeoise, Montée de Tonnerre en chablis, des crus de Volnay, Pommard, Vosne-Romanée et Chambolle-Musigny, de Saint-Emillion, Moulis et Pomerol, etc... A côté de ces appellations bien établies, le meilleur de la Loire: Marionnet et ses friands Gamay et Sauvignon, les frères Puzelat et leurs "vins de caractère, guillerets et élégants, vinifiés avec jubilation par des fous de vin" (dixit La Revue du vin de France), Druet et ses Bourgeuil de légende. Et en Chardonnay, "La Religieuse" qui chaperonne "La Pucelle". Sans oublier les côteaux du Languedoc, qui font un malheur. Le tout à des prix confondants de modestie.

Vous vous installerez au rez-de-chaussée ou au premier, dans un cadre lui aussi élégant et sobre, mais chaleureux et convivial: belles tables en bois, joliment dressées, beaux tissus des sièges et banquettes, vieux parquet au premier. Notez les deux Bacchus réjouissants accrochés aux murs, que les amateurs de Palissy ont déjà tenté d'acquérir, et les grands miroirs aux personnages travaillés à l'acide. Enfin, autre atout de la maison, le service jeune et sympathique est aux petits soins, assuré par les souriants et décontractés, mais respectueux, Sonia et Sébastien. Terrasse en Été dans cette rue démotorisée, d'où vous pourrez assister à la relève de la Garde (votre sécurité nous tient à cœur). Il est souhaitable (de charme, bien sûr) de réserver. Très bonne année à vous tous. ☎ 220 114

L'agenda du coin

EXPOSITIONS

La magie des volcans, jusqu'au 5 mars, au Natur Musée, 25 rue Münster à Luxembourg. ☎ 46 22 331.

Light pieces, oeuvres récentes et des années 60 ayant comme support la lumière électrique, du 5 février au 26 mars, au Casino Luxembourg - Forum d'Art Contemporain, 41 rue Notre-Dame à Luxembourg. ☎ 22 50 45.

THEATRE

Le premier, d'Israël Horowitz, derniers jours les 27, 28 et 29 janvier, au T.O.L., 143 route de Thionville à Luxembourg. ☎ 49 31 66.

Un barrage contre le Pacifique, de Marguerite Duras, avec M.-C. Barrault, le 25 février, au théâtre des Capucins, 9 place du Théâtre à Luxembourg. ☎ 47 08 95.

Les fables de La Fontaine, par la compagnie Les crieurs de la nuit, de Nancy, les 9 et 10 mars, à 14h et 18h30, au théâtre du Centaure, 4 Grand-Rue à Luxembourg. ☎ 22 28 28.

DANSE

Masashi Mishiro, Jazz Dance Company, le 23 mars, au théâtre d'Esch-sur-Alzette. ☎ 54 03 87.

FESTIVAL

17ème Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté organisé par le CLAE, du 16 au 19 mars, au hall Victor Hugo à Luxembourg. Dans ce cadre, du 12 au 15 mars, 3ème Festival du film d'immigration à la Cinémathèque Municipale de Luxembourg.

Calendrier non garanti. Vérifiez les dates auprès des organisateurs.

Le Républicain du Coin, n° 13

Publication trimestrielle éditée par l'Association démocratique des Français à l'étranger.

Ont participé à ce numéro :

Annie et Serge Lustac,
Anita Petersheim, Marie-Antoinette Raybaut et Henri-Pierre Saunier.

Imprimerie Polyprint

44, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette

P/S.324

Pee-Wee